

Avec les nouvelles FDES collectives du SNFA, l'avenir des Façades Rideaux se profile bien

Le 13 mars 2023

Depuis le 1^{er} juillet 2022, date de l'entrée en vigueur de la RE2020 pour les bâtiments tertiaires, les FDES sont devenues règlementaires et permettent d'évaluer l'empreinte environnementale des bâtiments neufs. **En tant qu'organisation représentant les professionnels de la menuiserie aluminium, le SNFA publie des FDES collectives pour des Façades Rideaux à ossature aluminium dont l'impact sur le changement climatique est deux fois moins important que l'impact déclaré dans la donnée par défaut.**

Cette nouvelle est d'importance capitale pour l'ensemble des professionnels qui jusqu'à présent, pour la conception des bâtiments neufs, dépendaient de cette donnée par défaut pénalisante pour ces produits. Les nouvelles FDES collectives du SNFA prennent en compte les efforts de la profession sur la réduction de l'empreinte carbone des Façades Rideaux, notamment grâce à la traçabilité de l'aluminium avec la démarche Alu+C-, et par le choix de fournisseurs plus proches géographiquement.

Ces FDES collectives Façades Rideaux sont portées exclusivement par les entreprises adhérentes du SNFA qui s'engagent, auprès du SNFA, et avec leurs fournisseurs, à fournir des ouvrages vertueux et conformes aux attentes environnementales décrites dans la FDES. Les concepteurs de bâtiments peuvent donc demander aux entreprises qui utilisent la FDES collectives Façades Rideaux du SNFA, la preuve de leur adhésion au SNFA et le courrier de leurs fournisseurs attestant de la conformité de profilés aluminium à la démarche de traçabilité Alu+C-.

Grace à ces FDES toute la profession peut continuer à proposer des solutions vitrées avec des façades légères en aluminium sur des structures primaires légères, tout en étant, chose nouvelle, conforme aux exigences environnementales.



Organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants, installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium, et cloisons démontables

Façade rideau de type cadre de 50 à 75 % vitrée

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE COLLECTIVE

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN



Octobre 2022



Réalisation
NOBATEK/INEF4



Plus que jamais, les façades légères portent bien leur nom. La part qu'elles représentent dans

l'indicateur $IC_{\text{construction}}$, indicateur de l'empreinte CO_2 du bâtiment, est divisée par deux.

L' $IC_{\text{construction}}$ ayant une valeur maximisée et dégressive jusqu'en 2031, les FDES collectives permettent aux membres du SNFA de mettre à disposition des données tout en étant assurés de respecter les seuils de la RE2020. Ces données concernent les Façades Rideaux cadre et grille, à ossature aluminium, vitrées de 50 % à 100 %.

Comme toutes les FDES du SNFA, celles-ci sont disponibles sur la base de données [Inies](#). Leur utilisation est strictement réservée aux membres du SNFA. C'est d'ailleurs le SNFA qui délivre les attestations d'usage indispensables à leur utilisation.

Ces FDES seront très prochainement intégrées dans le configurateur de FDES DE-baie. Les adhérents du SNFA auront alors accès à ce configurateur pour générer des FDES Façades Rideaux spécifiques aux solutions qui seront installées sur les chantiers.